



GARDERIE ÉDUCATIVE SOCRATES
ROXBORO • LAVAL • ST-HUBERT

CONTRAT DE SERVICE POUR GARDERIE ÉDUCATIVE
2018 – 2019

ENTRE: **La Garderie éducative Socrates de La Communauté hellénique du Grand Montréal**
Les services de garde seront offerts dans l'un des établissements suivants :

- ☐ **ROXBORO** 11, 11^e Rue, Montréal, Québec H8Y 1K6
- ☐ **ST-HUBERT** 5220, Grande Allée, St-Hubert, Québec J3Y 1A1
- ☐ **LAVAL** 931 rue Emerson, Laval, Québec, H7W 1Y3

(ci-après appelée l' « Établissement »)

ET: Mme, M. _____

Parent, tuteur ou répondant de _____

(nom de l'élève)

ci-après appelé « l'Élève », résidant et domicilié au _____

(adresse de l'élève)

(ci-après appelé le « Responsable »).

ET DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :

1. CONDITIONS FINANCIÈRES

1.1 LES FRAIS D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

- ☐ **200 \$** Ce montant, versé avec l'inscription ou la réinscription de l'enfant, ainsi que la remise du présent contrat dûment signé, valide l'inscription d'un enfant admis par l'Établissement. Le montant de 200 \$ est non remboursable.

1.2 LES FRAIS POUR SERVICES ÉDUCATIFS

- ☐ **4 600 \$** **Service de garde à l'enfance** Ces frais sont déductibles d'impôt.

1.3 LES FRAIS POUR SERVICES ACCESSOIRES OBLIGATOIRES

- ☐ **500 \$** Services et matériel pour l'enfant (assurance, surveillance du dîner...) 100 \$
- Entretien des bâtiments 200 \$
- Informatique (entretien, réparations, logiciels, service) 100 \$
- Administration et communication 100 \$

Les frais pour services accessoires ne couvrent pas les dépenses encourues pour les activités qui nécessitent un déplacement des élèves en dehors des locaux de l'Établissement ou en dehors de l'horaire de l'élève, et non prévues au présent contrat.

A. **SOUS-TOTAL POUR LES FRAIS OBLIGATOIRES**

1.4 FRAIS FACULTATIFS (OPTIONNELS)

- ☐ **800 \$** Transport scolaire - le matin seulement (occasionnel et/ou temps plein) **OU**
- ☐ **800 \$** Transport scolaire - l'après-midi seulement (occasionnel et/ou temps plein) **OU**
- ☐ **1 200 \$** Transport scolaire - le matin et l'après-midi (occasionnel et/ou temps plein)

Le service de transport scolaire est offert dans des zones spécifiques, n'est pas garanti de porte à porte et, en cas de déménagement, une étude du dossier devra être effectuée par la compagnie. Celle-ci peut modifier son parcours durant l'année. Les frais sont non remboursables. Le cas échéant, le montant pour le service du transport pourra être majoré sans préavis pour chaque élève.

- ☐ **900 \$** Service éducatif parascolaire (service de garde) le matin seulement, temps plein **OU**

- ☐ **2 000 \$** Service éducatif parascolaire (service de garde) le matin et l'après-midi, temps plein

B. **SOUS-TOTAL POUR LES FRAIS FACULTATIFS**

C. **TOTAL GÉNÉRAL (A + B) VOIR TABLEAU DES FRAIS EN ANNEXE**

2. TARIF

2.1 MODALITÉS DE PAIEMENT Indiquer un choix en paraphant dans la parenthèse :

() **Première modalité de paiement / quatre (4) versements :**
Initiales 27 août 2018 29 octobre 2018 7 janvier 2019 11 février 2019

() **Deuxième modalité de paiement / trois (3) versements :**
Initiales 27 août 2018 29 octobre 2018 7 janvier 2019

() **Troisième modalité de paiement / deux (2) versements :**
Initiales 27 août 2018 7 janvier 2019

() **Quatrième modalité de paiement / un (1) versement :**
Initiales 27 août 2018

2.2 RESPECT DES ÉCHÉANCES ET DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les paiements doivent être faits par chèque postdaté ou mandat-poste, libellés au nom de la COMMUNAUTÉ HELLÉNIQUE DU GRAND MONTRÉAL. Les chèques ou les mandats-poste doivent être remis lors de l'inscription de l'Élève, sans exception, ou au moment de l'admission de l'Élève en cours d'année scolaire.

S.V.P. parapher _____ (Initiales)

3. REÇUS AUX FINS D'IMPÔTS (RELEVÉ 24 – REÇU POUR FRAIS DE GARDE)

En paraphant cette section, le Responsable nous informe qu'il désire recevoir un reçu aux fins d'impôts pour les frais de garde. Aucun reçu ne sera délivré si nous n'avons pas reçu de demande à cet effet avant le 31 décembre 2015.

Nom du bénéficiaire du reçu : _____ Numéro d'assurance sociale : _____

4. MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE PAIEMENT

À la demande du Responsable et après un examen de la situation financière de ce dernier, l'Établissement peut, aux conditions qu'il détermine, permettre des modalités de paiement de tout montant visé, différentes de celles prévues au regard de ce montant.

5. FRAIS D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Le Responsable s'engage à rembourser à l'Établissement des intérêts composés de 2 % par mois (24 % par année) sur le solde de tout montant dû après 30 jours.
Le Responsable s'engage à rembourser à l'Établissement la somme de 50 \$ pour tout effet retourné par l'institution bancaire, et ce, quel qu'en soit le motif.
Le paiement devra être effectué par mandat-poste ou par chèque certifié dans un délai de 10 jours, en défaut de quoi nous nous réservons le droit de résilier le contrat.
Toute modification ou annulation du contrat après le mois de mai 2018 engagera des frais administratifs de 200 \$ par contrat.

6. FRAIS DE RECOUVREMENT

Le Responsable s'engage à rembourser à l'Établissement, sur demande, les frais réels encourus par ce dernier pour le recouvrement de tout montant dû ou pour tout ordre de paiement non suffisamment provisionné.

7. BIENS MIS À LA DISPOSITION DE L'ENFANT

Le Responsable s'engage à ce que l'enfant prenne soin des biens mis à sa disposition et les restitue à la fin de l'année scolaire. À défaut, l'Établissement pourra en réclamer la valeur au Responsable.

8. LANGUE D'ENSEIGNEMENT

L'Établissement fournira à l'enfant des services éducatifs principalement en français, et aussi en grec.

9. CONSENTEMENT

Le Responsable consent à ce que l'image (photos ou vidéos) de son enfant soit utilisée au besoin dans les documents officiels de l'Établissement, tels que les prospectus, les dépliants, des albums, le site WEB, les journaux, la télévision ou les médias sociaux, et ce, sans rémunération.

_____ OUI _____ NON Signature : _____

10. RÉSILIATION PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'Établissement peut résilier unilatéralement le présent contrat pour tout motif sérieux, notamment pour défaut de payer une somme d'argent importante ou pour un manquement grave à une disposition des règlements internes de l'Établissement ou si l'enfant ne satisfait pas aux règles de l'Établissement définies dans la politique d'évaluation des apprentissages ou les règlements du code de vie.

PAR LE CONSOMMATEUR

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant un avis à cet effet.
Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.
Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais, ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie ce contrat après que le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a qu'à payer que :
• Le prix des services qui lui ont été fournis, calculés au taux stipulé par le contrat ; et
• La moins élevée des deux sommes suivantes :
Soit 200 \$
Soit la somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis
Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.
Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

11. AVIS DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE (Loi sur la protection du consommateur, art. 90)

À : **GARDERIE ÉDUCATIVE SOCRATES, (lieu** Date : _____
(adresse) (date d'envoi de l'avis)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat conclu le _____
à _____ (ville).
Nom du consommateur : _____ Signature du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

12. COPIE DU CONTRAT

Le Responsable reconnaît qu'une copie du contrat lui a été remise avant que la prestation des services par l'Établissement n'ait été entreprise.

13. DISPOSITIONS FINALES

L'Établissement s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat. Le présent contrat est nul et sans effet si le Responsable n'a pas acquitté les frais d'un précédent contrat le liant à l'Établissement.

JE DÉCLARE AVOIR LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT ET J'ACCEPTE LES CONDITIONS ET RÈGLEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT, CE _____^e JOUR DU MOIS DE _____ 20 ____.

Établissement : _____ Responsable : _____

Titulaire du permis : _____ Signature du Responsable : _____

